



HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h

Le bureau est fermé le vendredi après-midi

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

LUNDI 7 JUILLET 2025 À 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 3 juillet 2025**

en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité

dans la section « Municipalité » sous la rubrique « Séances du Conseil municipal »

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-185-34

Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-186-08

Modifiant le règlement numéro 2009-186 intitulé Lotissement

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025, le Conseil de cette Municipalité a adopté les règlements d'urbanisme suivants :

- Règlement numéro **2025-185-34** modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, ayant pour objet de modifier la distance minimale de la marge de recul latérale à respecter pour la construction d'une unité d'habitation accessoire, apporter des précisions concernant les zones dans lesquelles les unités d'habitation accessoires sont permises et établir une grille tarifaire applicable aux projets visant une intensification des activités existantes;
- Règlement numéro **2025-186-08** modifiant le règlement numéro 2009-186 intitulé Lotissement, ayant pour objet de modifier les crédits offerts aux propriétaires souhaitant effectuer une opération cadastrale.

Les règlements 2025-185-34 (Zonage) et 2025-186-08 (Lotissement) sont entrés en vigueur à la date d'émission de leur certificat de conformité de la MRC du Haut-Richelieu, soit le 12 juin 2025.

Lesdits règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Les règlements sont également disponibles sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 16^e jour du mois de juin 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

PROJET DE RÈGLEMENT MUNICIPAL

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025, le Conseil municipal a procédé au dépôt du projet de règlement numéro 2025-271-08 modifiant le règlement numéro 2019-271 et ses amendements concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, afin de retirer l'interdiction de stationner en face des numéros civiques 1 et 3 sur la rue Marcel-Arbour, côté sud-ouest (sur une longueur de 50 mètres), le tout en conformité avec le *Code de la sécurité routière* du Québec.

Vous pouvez consulter ledit projet de règlement sur le site Internet de la Municipalité au *www.mmsg.ca* dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux » et l'onglet « Projets de règlements » ou au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouverture. Ledit règlement sera adopté lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le lundi 7 juillet 2025.

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 7 juillet 2025 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2025-DER-173
visant à autoriser une marge latérale de 1,32 m pour la reconnaissance d'une unité
d'habitation accessoire en haut du garage, au
203 à 209, rue Saint-Joseph, sur le lot 4 159 723.**

Zone : Mixte (M-2)

La dérogation mineure demandée concerne la marge latérale droite à 1,32 mètre de la ligne du lot pour une unité d'habitation accessoire (UHA).

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une marge latérale minimale de 2 mètres pour une unité d'habitation accessoire. Dans le présent cas, une diminution de 0,68 mètre de la marge latérale est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 4^e jour du mois de juin 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous pouvez transmettre vos annonces pour le prochain bulletin par courriel au *info@mmsg.ca*, **avant 16 h 45 le mardi 8 juillet 2025** pour la parution **du 17 juillet 2025**. Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 450 347-5376.

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 7 juillet 2025 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2025-DER-174
visant à autoriser la marge de recul avant à 14 mètres de l'emprise de rue pour
l'implantation d'un garage isolé en cours avant.

Zone : RAG-8

La dérogation mineure demandée vise à autoriser la marge de recul avant à 14 m sur le lot 4 159 561, situé au 24, rue Édéas-Boucher.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une marge de recul avant minimale de 30 m pour un garage isolé en cours avant. Dans le présent cas, une diminution de 16 m de la marge de recul avant est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 11^e jour du mois de juin 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

COMITÉ LOISIR ET CULTURE FRÈRE-ANDRÉ - RECRUTEMENT SIÈGE # 1



RECRUTEMENT
D'UN(E) RÉSIDENT(E)
POUR OCCUPER LE
SIÈGE # 1
DU COMITÉ LOISIR ET
CULTURE FRÈRE-ANDRÉ

Le Conseil municipal demande des candidatures pour combler le siège # 1 du Comité loisir et culture Frère-André.

Réunions : Les réunions du Comité sont convoquées au besoin, en fonction des dossiers à étudier et conformément aux règles de la régie interne adoptées par le Comité, maximum 1 fois par mois. Une rémunération de 50 \$ est versée pour chaque présence à une réunion.

Composition : Le Comité est composé de trois (3) membres du Conseil municipal et de cinq (5) membres résidents de la Municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution du Conseil.

Choix du candidat ou de la candidate : Selon l'intérêt pour les loisirs manifesté par le ou la candidat(e) et sur sa volonté de s'impliquer concrètement au sein dudit Comité.

Durée du mandat : La durée du mandat complet est fixée à 2 ans pour tous les membres.

Tout(e) résident(e) de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désirant devenir membre du Comité loisir et culture Frère-André doit transmettre une lettre à cet effet adressée au Conseil municipal, au plus tard **le mercredi 16 juillet 2025 à 16 h 45** au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André ou par courriel au loisirs@mmsg.ca. Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel du bureau municipal au 450 347-5376.

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 7 juillet 2025 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2025-DER-175
visant à autoriser l'implantation d'une UHA, en partie en cour avant à une distance de
2,43 m de la ligne du lot, au
140, rang Double, sur le lot 4 159 626.

Zone : Résidentielle (Ra-6)

La dérogation mineure demandée concerne l'implantation d'une UHA, en partie en marge avant, à une distance de 2,43 m de la ligne du lot.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit que l'implantation d'une UHA doit se faire dans la marge arrière ou latérale et lorsqu'il y a un mur avec ouverture, l'implantation doit se faire à 3 m de la ligne du lot. Dans le cas présent, une diminution de 0,57 m est demandée en marge avant.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 16^e jour du mois de juin 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière



ABONNEZ-VOUS

C'EST GRATUIT !

BIBLIOTHÈQUE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

NOS HEURES D'OUVERTURE

Lundi 18 h 30 - 20 h 30

Mercredi 18 h 30 - 20 h 30

Samedi 10 h 00 - 12 h 00

MONT-SAINT-GRÉGOIRE  BIBLIO
de la Montérégie

FÉLICITATIONS AUX FINISSANTS

La Municipalité tient à souligner la persévérance scolaire et la réussite des finissants de tous les niveaux ! Félicitations !



ACTIVITÉ SÉCURITÉ SUR ROUES – REMERCIEMENTS

La Municipalité tient à féliciter les organisateurs de l'activité « Sécurité sur roues » qui s'est tenue le 30 mai dernier. Les membres du Conseil municipal souhaitent remercier les pompiers, les employés municipaux à la voirie, les brigadières scolaires, le Club Optimiste Mont-Saint-Grégoire ainsi que tous les bénévoles présents pour la réussite de ce bel événement.



CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE - RECRUTEMENT SIÈGES # 1, 3, 4 ET 5

Le Conseil municipal demande des candidatures pour combler les sièges # 1, 3, 4 et 5 du nouveau Conseil local du patrimoine.

Réunions : Les réunions du Conseil local du patrimoine sont convoquées au besoin, en fonction des dossiers à étudier, et conformément aux règles de la régie interne. Une rémunération de 50 \$ est versée pour chaque présence à une réunion.

Composition : Le Conseil local du patrimoine est composé d'un (1) membre du Conseil municipal et de quatre (4) membres résident(e)s de la Municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution du Conseil municipal.

Choix du candidat ou de la candidate : En fonction du niveau de connaissance du patrimoine de la Municipalité et de l'intérêt manifesté.

Durée du mandat : La durée du mandat complet est fixée à 2 ans pour tous les membres.

Tout(e) résident(e) de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désirant devenir membre du Conseil local du patrimoine doit transmettre une lettre à cet effet adressée au Conseil municipal, au plus tard **le mercredi 6 août 2025 à 16 h 45** au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André ou par courriel au permis@mmsg.ca. Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel du bureau municipal au 450 347-5376.



**Fête
nationale
du Québec**

*La Municipalité souhaite
remercier toutes les personnes
impliquées dans l'organisation
et la tenue de la Fête nationale
cette année. Un grand merci à
tous les bénévoles et à nos
commanditaires !*

Le bureau municipal sera fermé
du vendredi 18 juillet à 12 h
jusqu'au lundi 4 août à 8 h 30

bonnes vacances

Collecte de sang

LUNDI 25 AOÛT
13 h 30 à 19 h 30

Centre communautaire

MONT-SAINT-
GREGOIRE



VIVRE
EXPLORER
RAYONNER

En collaboration avec
le cercle de Fermières



Prendre rendez-vous

hemaquebec.ca • 1 800 343-7264



CONGÉ - FÊTE DU CANADA

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le mardi 1^{er} juillet 2025 en raison de la Fête du Canada.

COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 15 juillet à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière au 450 347-5376, poste 28 ou par courriel au regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com

PAR TEMPS CHAUD, ATTENTION À VOS MÉGOTS !

La Régie intermunicipale d'incendie vous invite, en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique, à faire preuve de prudence près des zones de végétation :

- L'été, les zones de végétation sont plus sèches et donc plus propices aux incendies.
- Un mégot de cigarette non éteint peut se consumer pendant plus de trois heures avant que le feu se déclare.
- Afin d'éviter un incendie, il faut éteindre les mégots dans un cendrier et non dans les boîtes à fleurs ou le paillis.

Partagez cette information et faites-en profiter votre entourage !

Pour obtenir plus de renseignements sur la prévention des incendies, visitez le www.securitepublique.gouv.qc.ca. Choisissez l'onglet « Sécurité incendie ».

Vous pouvez également visiter la Régie intermunicipale d'incendie sur Facebook au www.facebook.com/incendiemsgsbi. Ce forum vous permettra de suivre les activités de la Régie et de poser toutes vos questions par rapport au monde de l'incendie. En cas d'événements météo ou de toute autre situation particulière concernant la sécurité civile, la Régie utilisera, entre autres, ce moyen de communication pour diffuser des messages à la population.

PNEUS À VENDRE

La Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville désire vendre un lot de pneus, à savoir :

**4 pneus Kumho Solus
225/65 R17
50 % d'usure**

CONDITIONS DE VENTE :

- Les pneus seront vendus dans un seul lot (ensemble de 4).
- Les pneus seront vendus tels quels, sans aucune garantie.
- Le lot de 4 pneus sera vendu au plus offrant.
- LE PRIX MINIMAL EST FIXÉ À 200 \$ POUR LE LOT DE 4 PNEUS.

Toute personne intéressée à acquérir ce lot de 4 pneus doit compléter le formulaire ci-dessous et le transmettre sous enveloppe cachetée portant l'inscription « OFFRE D'ACHAT POUR PNEUS – RÉGIE » au plus tard le jeudi 10 juillet 2025 à 10h00 à l'adresse suivante :

**Régie intermunicipale d'incendie
de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville
1, boulevard du Frère-André
Mont-Saint-Grégoire (Québec) J0J 1K0**

Les enveloppes seront ouvertes publiquement à cette adresse le 10 juillet 2025 à partir de 10h00.

Pour toute question concernant la procédure de vente, veuillez communiquer avec
Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière
téléphone : 450 347-5376, poste 28
courriel : *regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com*

Pour toute question concernant les pneus mis en vente, veuillez communiquer avec
Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie
téléphone : 450 776-0755
courriel : *ernestbernhard@hotmail.com*

FORMULAIRE
OFFRE D'ACHAT POUR PNEUS

J'ai pris connaissance de la description et des conditions de vente concernant les pneus de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville et, dans le but d'acquérir ces pneus, je fais l'offre d'achat suivante (minimum 200 \$ pour le lot) :

LOT DE 4 PNEUS KUMHO SOLUS

Prix offert : _____ (en chiffres)

_____ (en lettres)

NOM : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

COURRIEL : _____

DATE : _____

SIGNATURE : _____



OFFRE SPÉCIALE



FIBRE GIGA

ILLIMITÉ

seulement

69,95 \$*
par mois

Pendant 24 mois

PROMO: MSTG25

1 833 346-0059



lumii-solutions.com

*Pour les nouveaux clients résidentiels seulement. Offre valide jusqu'au 19 juillet 2025.

Valider la disponibilité dans votre secteur

Les membres du



s'unissent pour vous dire

MERCI

Après la pause estivale, préparez-vous à:
un Bingo
une soirée avec une danse d'Halloween
une course à la noirceur
un traditionnel Noël des enfants
Et plusieurs nouveautés...



Une licence, une médaille, une micropuce : pour leur sécurité... et votre tranquillité d'esprit

Le 1^{er} juillet approche : pensez à votre animal avant de déménager.

La période des déménagements est souvent chaotique, et c'est aussi un moment où de nombreux animaux se perdent. Assurez-vous de mettre à jour l'adresse et le numéro de téléphone associés à la licence de votre compagnon. En cas de fugue, des coordonnées à jour permettent un retour rapide à la maison.

Je suis identifié, donc je rentre à la maison.

Un animal enregistré, muni d'une médaille et d'une micropuce, retrouve plus facilement son foyer. Ce simple geste peut éviter bien du stress, autant pour vous que pour lui, et même lui épargner un passage inutile en refuge. Tous les animaux recueillis sont systématiquement vérifiés pour la présence d'une micropuce — une procédure simple, rapide et qui peut sauver une vie.

Un geste simple qui protège toute la famille.

Un animal de compagnie, c'est bien plus qu'un animal : c'est un membre de la famille. L'identification permet de retracer rapidement son propriétaire, évitant l'errance et la détresse de ceux qui le cherchent.

Respecter la réglementation, c'est aussi agir avec cœur.

La licence est exigée par la réglementation municipale, mais c'est avant tout une preuve de responsabilité. En enregistrant votre compagnon, vous contribuez à le protéger et à faciliter son retour à la maison en cas de perte.

Une médaille. Une micropuce. Un retour assuré.

Pensons prévention. Protégez votre compagnon. Enregistrez-le dès aujourd'hui.

proanima.com/enregistrer-mon-animal



COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

Le gazon reste à la maison

Connaissez-vous l'herbicyclage? C'est simple : il suffit de laisser vos retailles de gazon au sol après la tonte. Simple et facile à intégrer à ses habitudes (rien à faire!), l'herbicyclage permet d'enrichir la pelouse d'un engrais naturel et riche en azote et en eau.

À l'aide d'une tondeuse munie d'une lame déchiqueteuse bien affilée, tondez la pelouse régulièrement pour conserver une hauteur de gazon d'environ sept (7) centimètres. Dans un délai de 24 à 48 heures, les retailles de gazon auront disparu.



Vous déménagez?

Déménager, c'est l'occasion parfaite pour faire le tri! Réduire, réutiliser, donner et recycler sont des gestes simples qui allègent votre espace et préservent la planète. Fabriquez vos produits ménagers maison, offrez une seconde vie à vos vêtements et adoptez un tri intelligent pour un déménagement plus écologique!



Pour des astuces supplémentaires, visitez compo.qc.ca/reduire

Et mon bac?

Le bac de récupération et le bac brun doivent rester sur place car le numéro de série est relié à l'adresse. Par contre, le bac d'ordures peut vous accompagner à votre nouvelle résidence!

Fête du Canada

Écocentres et service téléphonique : Fermés le lundi 30 juin.

Collectes : Aucun changement à l'horaire.

COMMUNIQUÉ DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE D'IBERVILLE

Bonhomme à lunettes

FONCTIONNEMENT :



Ce service est offert à toute personne souhaitant avoir une nouvelle paire de lunettes. Chaque semaine, un opticien nomade est présent dans nos bureaux apportant avec lui des centaines de paires de monture pour tous les goûts. Contactez-nous pour prendre rendez-vous lorsque vous avez en votre possession votre prescription récente. Les prix sont très abordables et les reçus pour les assurances sont disponibles.

